



National Defence

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-  
abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Via ePost \ Postel  
Bid Fax: (819) 997-9776

### Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

### Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14 :00 EST

On - le : 9 Mars 2021

<b>Title/Titre</b> Divers: lumières, joint torique, Assemblage de câble, douille	<b>Solicitation No – N° de l'invitation</b> <b>W8482-218609/A</b>
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation</b> 1 Fevrier 2021	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b> <b>Chelsea Fowler</b> <b>D Mar P 4-3-3-2</b> <b>chelsea.fowler@forces.gc.ca</b>	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	<b>FAX No – N° de fax</b>
<b>Destination</b> See herein	

### Instructions:

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>4</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.2 BESOIN .....	4
1.3 COMPTE RENDU .....	4
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	4
1.5 CONTENU CANADIEN .....	4
1.6 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	6
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - ARTICLES MULTIPLES.....	9
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>11</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.2 BESOIN .....	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	12
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 PAIEMENT .....	13
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	14
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	14
6.9 LOIS APPLICABLES .....	15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	15
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	15
6.12 CONDITION DU MATÉRIEL - CONTRAT .....	15
6.13 CLAUSES DU GUIDE DES CUA.....	15
6.14 AMIANTE .....	16
6.15 DURÉE DE CONSERVATION .....	16
6.16 EMBALLAGE.....	16
6.17 ASSURANCE DE LA QUALITÉ .....	17
6.18 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION (MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE).....	18
6.19 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	21
6.20 ÉQUIVALENCE DU MATÉRIEL.....	22
<b>ANNEXE « A » DÉTAILS DES ARTICLES .....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE 1 DE L'ANNEXE A - CODES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION.....</b>	<b>34</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W8482-218609/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier  
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

25E

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT .....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE « C » DESCRIPTION DU TEXTE LONG .....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....</b>	<b>48</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

Le besoin est détaillé à l'annexe << A >>, Détail de l'élément à la ligne.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canadien, l'Accord de libre-échange Canada-Corée, l'Accord de libre-échange Canada-Chili, l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, l'Accord de libre-échange Canada-Panama, l'Accord de libre-échange Canada-Pérou, l'Accord économique et commercial global, l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine, L'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste, et l'Accord révisé sur les marchés publics de l'Organisation Mondiale du Commerce.

### **1.5 Contenu canadien**

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

### **1.6 Service Connexion postal**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual) (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

---

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

- a. La section 02, Numéro d'entreprise - approvisionnement, est supprimée dans sa totalité.

### **2.1.1 Clauses du Guide des CCUA**

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

## **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postal pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

[tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal. »

## **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du *Guide des CUA* **C3010T** (2014-11-27) Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), ch. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à

l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit indiquer le Numéro d'identification de la pièce ainsi que le NCAGE/NSCN.
- b) Le soumissionnaire proposant un produit équivalent ou substituant doit fournir la marque, le numéro de modèle et/ou numéro d'identification de la pièce et le NCAGE/NSCN.

##### 4.1.1.2 Produits équivalents - Soumission

- a) La présente demande de soumissions comprend des exigences relatives à la proposition de matériel (chaque élément constituant un article distinct) dont la marque, le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) ou le numéro de pièce ont été précisés afin d'en assurer la compatibilité, l'interopérabilité et l'interchangeabilité avec le matériel existant appartenant au Canada.
- b) Lorsque du matériel mentionné dans cette demande de soumissions est décrit par son NNO ou son numéro de pièce et que plus d'un numéro de pièce est associé à un même article visé par un NNO, l'équivalence sera déterminée par rapport au premier numéro de pièce indiqué pour ce NNO. Sauf mention contraire dans la présente demande de soumissions, les autres numéros de pièce énumérés sous ce NNO seront considérés comme satisfaisant à l'exigence sans nécessiter une évaluation à titre de produit équivalent.
- c) Lorsque le matériel proposé est désigné par un numéro de pièce de rechange (produit remplacé ou obsolète) par le fabricant d'équipement d'origine d'un numéro de pièce figurant sous un article, il doit être évalué comme un produit équivalent en vertu du présent article pour être considéré comme satisfaisant à l'exigence.
- d) Les produits dont la forme, le montage, la fonction et la qualité sont équivalents et qui sont entièrement compatibles, interchangeables et interopérables avec le matériel existant appartenant au Canada, comme décrit dans les liens Web susmentionnés pour chaque article, seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - i. indique clairement la marque, le numéro de nomenclature de l'OTAN ou le numéro de pièce du produit équivalent proposé;
  - ii. fournit les caractéristiques complètes et les documents techniques descriptifs pour chaque équivalent proposé;
  - iii. fournit des preuves de la conformité du produit équivalent qu'il propose en démontrant que celui-ci respecte tous les critères de rendement obligatoires



énoncés dans la présente demande de soumissions;

- iv. démontre que le matériel est entièrement compatible, interopérable et interchangeable avec les articles correspondants précisés dans la présente demande de soumissions;
  - v. indique clairement les caractéristiques, les documents et les descriptions techniques qui démontrent l'équivalence du produit proposé.
- e) Si la demande lui en est faite au cours de l'évaluation, le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante un échantillon de l'équivalent proposé aux fins d'essai.
- f) Si la demande lui en est faite au cours de l'évaluation, le soumissionnaire doit faire une démonstration du produit équivalent qu'il propose.
- g) Les produits équivalents proposés seront jugés non recevables si :
- i. la soumission ne contient pas tous les renseignements demandés par l'autorité contractante (dont les certificats) pour évaluer l'équivalence du produit proposé, y compris ceux qu'elle demande durant l'évaluation en complément de la soumission (remarque : il incombe aux soumissionnaires de fournir tous les renseignements demandés ci-dessus pour l'évaluation de l'équivalence; toutefois, il est entendu par tous les soumissionnaires que le gouvernement du Canada a le droit, sans avoir l'obligation, de demander les renseignements supplémentaires qu'il juge nécessaires pour trancher sur l'équivalence);
  - ii. l'autorité contractante détermine que l'équivalent proposé ne satisfait pas aux exigences obligatoires précisées dans la présente demande de soumissions; ou
  - iii. l'autorité contractante détermine que la forme, le montage, la fonction ou la qualité de l'équivalent proposé n'équivaut pas aux articles mentionnés dans la demande de soumissions, ou que l'équivalent proposé n'est pas entièrement compatible, interopérable et interchangeable avec le matériel que possède déjà le gouvernement du Canada.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Les soumissionnaires doivent proposer des prix en dollars canadiens. Les offres soumises en devise étrangère seront rejetés.

#### 4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse *par NNO*.

4.2.1 Plus d'un contrat peut être attribué en réponse à cette sollicitation.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission**

#### **5.1.2.1 Attestation du contenu canadien**

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions pour les articles accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les articles offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que l'article ou les articles offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Les soumissionnaires doivent clairement indiquer ci-bas quels articles répondent à la définition d'un produit canadien et remplir l'attestation ci-dessous.

Le soumissionnaire atteste que :

( ) les articles 005 et 006 offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

( ) les articles 009 et 010 offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

( ) les articles 011 et 012 offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

( ) les articles 015 et 016 offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

**5.1.2.1.1** Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2020-07-01), Définition du contenu canadien

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité- Liste des noms**

Les soumissionnaires qui sont incorporés, y compris ceux qui offrent une coentreprise, doivent fournir une liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.

Les soumissionnaires qui soumissionne en tant qu'entreprise individuelle, ainsi que ceux qui offrent une coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaires.

Les soumissionnaires qui enchèrent en tant que sociétés, entreprises ou partenariats n'ont pas besoin de fournir une liste de noms.

### **5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Détails des articles.

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne) Les clauses et conditions suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes:

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à la fin de la période de garantie indiquée à l'article 9 de la clause [2010A](#) (2020-05-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne) inclusivement.

### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_.

Le MDN se réserve le droit de demander que la date de livraison soit modifiée, soit avant ou après le 31 Mars 2021.

### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Chelsea Fowler  
Titre : Agent de Soutien et d'Acquisition du Matériel  
Organisation : DO Mar P 4-3-3-2  
Adresse : 101 Colonel By Drive  
Ottawa, Ontario, K1A 0K2  
Courriel : chelsea.fowler@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Modalités de paiement

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* [C3015C](#) (2017-08-17), Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* [C2608C](#) (2020-07-01), Documentation des douanes canadiennes

Clause du *Guide des CCUA* [C2605C](#) (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

---

Clause du *Guide des CCUA* **C2610C** (2007-11-30), Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur

### 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

- a) Dépôt direct (national et international);
- b) Échange de données informatisées (EDI);
- c) Virement télégraphique (international seulement).

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Department of National Defence  
Maritime Forces Atlantic  
Accts Payable Bldg. S-90, Room 334  
2686 Sextant Lane, Stadacona  
PO Box 99000 Stn Forces  
Halifax, NS B3K 5X5  
Canada  
hfxaccountspayable@forces.gc.ca

et

Department of National Defence  
Base Logistics Officer  
CFB Esquimalt  
STN Forces, P.O. Box 17000  
Victoria, BC V9A 7N2  
Canada  
ESQBLOGAcctsPayable@forces.gc.ca

- b. Un exemplaire doit être envoyé à :

Department of National Defence  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, Ontario K1A 0K2  
Attention: DO Mar P 4-3-3-2

### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux

---

renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Détails des articles ;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Description de texte long;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

## 6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense

## 6.12 Condition du matériel - contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

## 6.13 Clauses du Guide des CCUA

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

[D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

[D2000C](#) (2007-11-30), Marquage

[D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

[D6010C](#) (2007-11-30), Palettisation

[D9002C](#) (2007-11-30), Ensembles incomplets

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

[C2800C](#) (2013-01-28), Cote de priorité

[C2801C](#) (2017-08-17), Cote de priorité : Entrepreneurs établis au Canada

---

**Pour les articles 003 et 004 :**

D0050C (2007-05-25), Certificat d'utilisateur final

**6.14 Amiante**

L'entrepreneur ne doit pas utiliser **d'amiante** dans l'équipement, sauf s'il n'y a aucune autre solution réalisable. Toute pièce contenant de l'amiante doit être étiquetée adéquatement, et le numéro de pièce et l'emplacement doivent être bien indiqués dans les documents techniques.

**6.15 Durée de conservation**

**Pour les articles 013 et 014 :**

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour l'article ou les articles 013 à 014 75 p. 100 de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000h à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

La durée de conservation maximale pour les articles numéros 013 à 014 est de 60 mois.

**6.16 Emballage**

**6.16.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000**

**Pour les articles 013 et 014 :**

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles 013 et 014 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-026/SF-001, Garnitures prédécoupées ou des joints d'étanchéité (caoutchouc naturel ou synthétique, liège, amiante ou cuir).

**Pour les articles 011, 012, 019, 020, 021, et 022 :**

1. La préservation et l'emballage des articles 011, 012, 019, 020, 021, et 022 doivent être conformes aux spécifications relatives à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-001/SF-001*, et le marquage doit être conforme à la spécification *D-LM-008-002/SF-001*. Le formulaire « **données d'emballage requises** », niveau B, doit être conforme à spécification *D-LM-008-011/SF-001*.
2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvés par les autorités canadiennes sont acceptables.
3. Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation.

**Pour tous les autres articles :**

L'entrepreneur doit préparer tous les autres articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes **D-LM-008-036/SF-000**, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les autres articles à raison de 1 unité par paquet.

**6.16.2 Marquage détaillé de l'emballage - semblables**



---

**Pour les articles 013 et 014 :**

1. L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles :
  - a. le numéro de spécification;
  - b. le nom du fabricant;
  - c. la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
  - d. la date de fabrication.
  - e. la date d'expiration de la durée utile.
  
2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

**6.17 Assurance de la Qualité**

**Pour tous les articles SAUF 017 et 018:**

D5545C (2019-05-30) ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

**Pour les articles 017 et 018 :**

D5540C (2019-05-30) ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)

D5510C (2017-08-17) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) :  
Entrepreneur établi au Canada  
OU

D5515C (2010-01-11) Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) -  
entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

D5606C (2017-11-28) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au  
Canada  
OU

D5604C (2008-12-12) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à  
l'étranger  
OU

D5605C (2010-01-11) Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux  
États-Unis

A1009C (2008-05-12) Accès aux lieux d'exécution des travaux

D5620C (2012-07-16) Documents de sortie – distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;

d. Une (1) copie au

*Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A OK2  
À l'attention de : D Mar P 4-3-3-2*

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;  
f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et  
g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

*DAQ/Administration des contrats  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A OK2  
Courriel: [ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca](mailto:ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca)*

**6.18 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale)**

**6.18.1 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada**

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
  - a. Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais)  
Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel [ILHQOttawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQOttawa@forces.gc.ca)
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
  - a. le numéro du contrat;
  - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - c. la description de chaque article;
  - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
  - f. les détails complets sur les marchandises dangereuses/produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du [Règlement sur le transport des](#)

---

*marchandises dangereuses* du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

**6.18.1 D0035C (2020-07-01), Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi à l'étranger**

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
  - a. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé aux États-Unis (É.-U.) :  
Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)  
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel : [ILHQottawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQottawa@forces.gc.ca)  
OU
  - b. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé au Royaume Uni ou en Irlande :  
Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)  
Téléphone : 011-44-1895-613023, ou  
011-44-1895-613024, ou  
Télécopieur : 011-44-1895-613046  
Courriel : [CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca](mailto:CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca)  
De plus, l'entrepreneur **doit envoyer** au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment **complété**, par courriel à : [CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca](mailto:CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca). La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en

s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section Export Declaration dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. « HMCE » autorisera à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur. **Remarque** : Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez toujours l'adresse [ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca](mailto:ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca) en copie conforme.  
OU

- c. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé dans un pays autre que le Canada, les É.-U., le Royaume Uni ou l'Irlande :

Logistique intégrée de l'Europe (LIE)  
Téléphone : +49-(0)-2203-908-1807 ou 2748 ou 5304  
Télécopieur : +49-(0)-2203-908-2746  
Courriel : [ILEA@forces.gc.ca](mailto:ILEA@forces.gc.ca)

**Remarque** : Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez toujours l'adresse [ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca](mailto:ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca) en copie conforme.  
OU

- d. Insérer le texte suivant pour les ventes de matériel militaire des États-Unis à l'étranger :

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)  
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel : [ILHQottawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQottawa@forces.gc.ca)

Le Canada est responsable du choix de l'entreprise de transport pour l'expédition des biens fournis en vertu du contrat de vente de matériel militaire à l'étranger. Les instructions sur la façon de procéder pour obtenir du Canada le choix de l'entreprise de transport se trouvent dans le « Military Assistance Program Address Directory » du Département de la défense des É.-U. (DoD 4000.25-8-M), sous l'Indicateur des instructions spéciales (IIS) pour le Canada. L'entrepreneur ne doit pas expédier les biens tant que les instructions correspondant à l'indicateur IIS n'ont pas été respectées.

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a. le numéro du contrat;
- b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c. la description de chaque article;
- d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;

- f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause [C2608C](#) du [clauses et conditions uniformisées d'achat](#)) ou une copie du formulaire C11 [Facture des Douanes Canadiennes](#) (PDF 429Ko) - ([Aide sur les formats de fichier](#)), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
  - g. les codes de la « [Schedule B](#) » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
  - h. le certificat d'origine de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (conformément à l'article 2 de la clause [C2608C](#)), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique;
  - i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du [Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
  5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
  6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
  7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

## 6.19 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

---

## 6.20 Équivalence du matériel

### 6.20.1 Produits équivalents – Contrat

- a) L'entrepreneur garantit que le matériel livré dans le cadre du contrat :
- i. équivaut, sur le plan de la forme, du montage, de la fonction et de la qualité, au matériel demandé par le Canada et décrit dans la demande de soumissions donnant lieu à ce contrat;
  - ii. est entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada.
- b) L'entrepreneur assure également que toute garantie obtenue auprès d'un tiers concernant le matériel existant appartenant au Canada ne sera pas touchée par l'utilisation que fait celui-ci du matériel qui lui est livré en vertu du contrat (p. ex. par l'interconnexion) ni par tout autre service fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat. Si le Canada détermine, à sa seule discrétion, qu'une telle garantie est touchée, l'entrepreneur doit :
- i. verser au Canada la somme que ce dernier doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) afin de certifier de nouveau le matériel existant du Canada aux fins de la garantie, ainsi que tout autre montant versé par le Canada à un tiers afin de restituer l'état de la garantie à sa pleine capacité;
  - ii. effectuer tous les travaux de garantie sur le matériel existant du Canada au lieu du fournisseur initial; ou
  - iii. verser au Canada la somme que celui-ci doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) pour effectuer les travaux de maintenance sur le matériel qui aurait autrement été protégé par la garantie.
- c) L'entrepreneur convient que si le Canada, pendant la durée du contrat, détermine qu'une partie du matériel n'équivaut pas, sur le plan de la forme, du montage, de la fonction et de la qualité, au matériel existant appartenant au Canada ou n'est pas entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada, l'entrepreneur doit immédiatement et entièrement à ses frais prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le matériel satisfait à ces exigences (comme en implantant un autre logiciel ou micrologiciel), faute de quoi le Canada aura le droit de résilier immédiatement le contrat pour manquement. L'entrepreneur convient que, si le Canada résilie le contrat pour cette raison, l'entrepreneur devra payer au Canada les coûts pour se procurer de nouveau le matériel auprès d'un tiers et la différence, s'il y a lieu, du prix payé par le Canada à ce tiers. L'entrepreneur reconnaît qu'à défaut de livrer un matériel équivalent qui satisfait aux exigences susmentionnées, il pourrait (ainsi que ses filiales et toute autre entité avec qui il a un lien de dépendance) se retrouver dans l'incapacité de proposer une solution de remplacement équivalente en réponse à une future demande de soumissions du MDN.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cet article sera intégré au contrat subséquent uniquement si des produits équivalents ont été proposés.

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

Articles	<p align="center"><b>Déscription</b></p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center"><b>Codes de livraison et de facturation</b></p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
001	<p>NNO: 6240-21-908-5926</p> <p>Nom: LAMPE A INCANDESCENCE</p> <p>NP demandé: 1822</p> <p>EPPO: 71744</p> <p>Fabricant: CHICAGO MINIATURE LIGHTING LLC</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:</p> <p>NP proposé: _____</p> <p>EPPO: _____</p> <p>Nom du fabricant : _____</p>	EA	20	<p>CFB Halifax</p> <p>Code de livraison</p> <p>007X</p> <p>Code de facture</p> <p>W010B</p>	Non	C	Non	Oui
002	<p>NNO: 6240-21-908-5926</p> <p>Nom: LAMPE A INCANDESCENCE</p> <p>NP demandé: 1822</p> <p>EPPO: 71744</p> <p>Fabricant: CHICAGO MINIATURE LIGHTING LLC</p> <p>OU ÉQUIVALENT</p> <p>Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier:</p> <p>NP proposé: _____</p> <p>EPPO: _____</p> <p>Nom du fabricant : _____</p>	EA	13	<p>CFB Esquimalt</p> <p>Code de livraison</p> <p>002E</p> <p>Code de facture</p> <p>W0103</p>	Non	C	Non	Oui

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

Articles	<p align="center"><b>Déscription</b></p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center"><b>Codes de livraison et de facturation</b></p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
003	NNO: 5342-20-011-7728 Nom: GUIDE-CABLE,TUBULAIRE  NP demandé: 6332D179-1 EPPO: 36334 Fabricant: INDAL TECHNOLOGIES  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	2	CFB Halifax Code de livraison  007X Code de facture  W010B	Non	C	Non	Oui
004	NNO: 5342-20-011-7728 Nom: GUIDE-CABLE,TUBULAIRE  NP demandé: 6332D179-1 EPPO: 36334 Fabricant: INDAL TECHNOLOGIES  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	2	CFB Esquimalt Code de livraison  002E Code de facture  W0103	Non	C	Non	Oui



### ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<b>Déscription</b> <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	<b>Codes de livraison et de facturation</b> <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
005	NNO: 5950-21-907-4802 Nom: TRANSFORMATEUR,AUTOTRANSFORMATEUR,ALIMENTATION NP demandé: 10B-1229 EPPO: 58474 Fabricant: SUPERIOR ELECTRIC HOLDING GROUP  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	18	CFB Halifax Code de livraison  007X Code de facture  W010B	Non	C	Non	Oui
006	NNO: 5950-21-907-4802 Nom: TRANSFORMATEUR,AUTOTRANSFORMATEUR,ALIMENTATION NP demandé: 10B-1229 EPPO: 58474 Fabricant: SUPERIOR ELECTRIC HOLDING GROUP  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	20	CFB Esquimalt Code de livraison  002E Code de facture  W0103	Non	C	Non	Oui

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

Articles	<p align="center"><b>Déscription</b></p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center"><b>Codes de livraison et de facturation</b></p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
007	NNO: 5315-20-010-4299 Nom: 0  NP demandé: 6332C531-1 EPPO: 36334 Fabricant: INDAL TECHNOLOGIES  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	50	CFB Halifax Code de livraison  007X Code de facture  W010B	Non	C	Non	Oui
008	NNO: 5315-20-010-4299 Nom: AXE,A EPAULEMENT,A TETE  NP demandé: 6332C531-1 EPPO: 36334 Fabricant: INDAL TECHNOLOGIES  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	25	CFB Esquimalt Code de livraison  002E Code de facture  W0103	Non	C	Non	Oui

## ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<b>Description</b> <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	<b>Codes de livraison et de facturation</b> <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
009	NNO: 3120-20-A0V-9206 Nom: DOUILLE DE REDUCTION  NP demandé: 6332D368-1 EPPO: 36334 Fabricant: INDAL TECHNOLOGIES  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	20	CFB Halifax Code de livraison  007X Code de facture  W010B	Non	C	Non	Oui
010	NNO: 3120-20-A0V-9206 Nom: DOUILLE DE REDUCTION  NP demandé: 6332D368-1 EPPO: 36334 Fabricant: INDAL TECHNOLOGIES  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	20	CFB Esquimalt Code de livraison  002E Code de facture  W0103	Non	C	Non	Oui

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

Articles	<p align="center"><b>Déscription</b></p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center"><b>Codes de livraison et de facturation</b></p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
011	NNO: 1650-20-010-4245 Nom: ACCUMULATEUR, HYDRAULIQUE NP demandé: 40800-2300 EPPO: 61898 Fabricant: TRIUMPH ACTUATION SYSTEMS - VAL  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	3	CFB Halifax Code de livraison  007X  Code de facture  W010B	Non	C	Non	Oui
012	NNO: 1650-20-010-4245 Nom: ACCUMULATEUR, HYDRAULIQUE NP demandé: 40800-2300 EPPO: 61898 Fabricant: TRIUMPH ACTUATION SYSTEMS - VAL  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	2	CFB Esquimalt Code de livraison  002E  Code de facture  W0103	Non	C	Non	Oui

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

Articles	<p align="center"><b>Déscription</b></p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center"><b>Codes de livraison et de facturation</b></p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
013	NNO: 5331-99-838-3009 Nom: JOINT TORIQUE  NP demandé : 200-247-4470 EPPO: U1068 Fabricant: TRELLEBORG SEALING SOLUTIONS LTD OU NP demandé : 200-247-4470 EPPO : 35962 Fabricant : SAFRAN LANDING SYSTEMS CANADA OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	5	CFB Halifax Code de livraison  007X  Code de facture  W010B	Non	C	Non	Oui
014	NNO: 5331-99-838-3009 Nom: JOINT TORIQUE  NP demandé: 200-247-4470 EPPO: U1068 Fabricant: TRELLEBORG SEALING SOLUTIONS LTD OU NP demandé : 200-247-4470 EPPO : 35962 Fabricant : SAFRAN LANDING SYSTEMS CANADA OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	5	CFB Esquimalt Code de livraison  002E  Code de facture  W0103	Non	C	Non	Oui

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

Articles	<p align="center"><b>Déscription</b></p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center"><b>Codes de livraison et de facturation</b></p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
015	NNO: 5935-01-588-7286 Nom: CONNECTEUR ELECTRIQUE,FICHE  NP demandé: 220-06E18-22SN EPPO: 06324 Fabricant: GLENAIR INC OU NP demandé : 6332A181-1 EPPO : 36334 Fabricant : INDAL TECHNOLOGIES  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	9	CFB Halifax Code de livraison  007X Code de facture  W010B	Non	C	Non	Oui
016	NNO: 5935-01-588-7286 Nom: CONNECTEUR ELECTRIQUE,FICHE  NP demandé: 220-06E18-22SN EPPO: 06324 Fabricant: GLENAIR INC OU NP demandé : 6332A181-1 EPPO : 36334 Fabricant : INDAL TECHNOLOGIES  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	9	CFB Esquimalt Code de livraison  002E Code de facture  W0103	Non	C	Non	Oui

**ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES**

Articles	<p align="center"><b>Déscription</b></p> <p align="center"><i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i></p>	Unité de distribution	Quantité	<p align="center"><b>Codes de livraison et de facturation</b></p> <p align="center"><i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i></p>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
017	<p>NNO: 6150-01-339-7054 Nom: CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,ENERGIE</p> <p>NP demandé: 020271 EPPO: 82457 Fabricant: GLEASON REEL CORP</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	EA	8	<p align="center">CFB Halifax</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">007X</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W010B</p>	Non	Q	Non	Oui
018	<p>NNO: 6150-01-339-7054 Nom: CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,ENERGIE</p> <p>NP demandé: 020271 EPPO: 82457 Fabricant: GLEASON REEL CORP</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	EA	9	<p align="center">CFB Esquimalt</p> <p align="center">Code de livraison</p> <p align="center">002E</p> <p align="center">Code de facture</p> <p align="center">W0103</p>	Non	Q	Non	Oui

## ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<b>Description</b> <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	<b>Codes de livraison et de facturation</b> <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
019	NNO: 6340-20-010-4244 Nom: VOYANT LUMINEUX,DE SIGNALISATION  NP demandé: 10648DAF3-407 EPPO: 08719 Fabricant: DUCOMMUN LABARGE TECHNOLOGI  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	1	CFB Halifax Code de livraison  007X Code de facture  W010B	Non	C	Non	Oui
020	NNO: 6340-20-010-4244 Nom: VOYANT LUMINEUX,DE SIGNALISATION  NP demandé: 10648DAF3-407 EPPO: 08719 Fabricant: DUCOMMUN LABARGE TECHNOLOGI  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	1	CFB Esquimalt Code de livraison  002E Code de facture  W0103	Non	C	Non	Oui



### ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	<b>Description</b> <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	<b>Codes de livraison et de facturation</b> <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
0021	NNO: 6340-20-010-4243 Nom: VOYANT LUMINEUX,DE SIGNALISATION  NP demandé: 10648DAF3-403 EPPO: 08719 Fabricant: DUCOMMUN LABARGE TECHNOLOGI  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	1	CFB Halifax Code de livraison  007X Code de facture  W010B	Non	C	Non	Oui
0022	NNO: 6340-20-010-4243 Nom: VOYANT LUMINEUX,DE SIGNALISATION  NP demandé: 10648DAF3-403 EPPO: 08719 Fabricant: DUCOMMUN LABARGE TECHNOLOGI  OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	EA	1	CFB Esquimalt Code de livraison  002E Code de facture  W0103	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W8482-218609/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID  
25E  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE 1 DE L'ANNEXE A - CODES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION

Base d'approvisionnement	Code de livraison	Adresse de livraison	Code de facturation	Adresse de facturation
BFC HALIFAX	007X	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS B3K 5X5 Canada	W010B	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 Canada hfxaccountspayable@forces.gc.ca
BFC ESQUIMALT	002E	Department. of National Defence CFB Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood Victoria, BC V9C 1B0 Canada	W0103	Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada ESQBLOGAcctsPayable@forces.gc.ca

**ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
001	NNO: 6240-21-908-5926 Nom: LAMPE A INCANDESCENCE	EA	20	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
002	NNO: 6240-21-908-5926 Nom: LAMPE A INCANDESCENCE	EA	13	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
003	NNO: 5342-20-011-7728 Nom: GUIDE-CABLE,TUBULAIRE	EA	2	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
004	NNO: 5342-20-011-7728 Nom: GUIDE-CABLE,TUBULAIRE	EA	2	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
005	NNO: 5950-21-907-4802 Nom: TRANSFORMATEUR,AUTOTRANSFORMATEUR,ALIMENTATION	EA	18	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
006	NNO: 5950-21-907-4802 Nom: TRANSFORMATEUR,AUTOTRANSFORMATEUR,ALIMENTATION	EA	20	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

**ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
007	NNO: 5315-20-010-4299 Nom: 0	EA	50	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
008	NNO: 5315-20-010-4299 Nom: AXE,A EPAULEMENT,A TETE	EA	25	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
009	NNO: 3120-20-A0V-9206 Nom: DOUILLE DE REDUCTION	EA	20	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
010	NNO: 3120-20-A0V-9206 Nom: DOUILLE DE REDUCTION	EA	20	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
011	NNO: 1650-20-010-4245 Nom: ACCUMULATEUR,HYDRAULIQUE	EA	3	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
012	NNO: 1650-20-010-4245 Nom: ACCUMULATEUR,HYDRAULIQUE	EA	2	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

**ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
013	NNO: 5331-99-838-3009 Nom: JOINT TORIQUE	EA	5	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
014	NNO: 5331-99-838-3009 Nom: JOINT TORIQUE	EA	5	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
015	NNO: 5935-01-588-7286 Nom: CONNECTEUR ELECTRIQUE,FICHE	EA	9	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
016	NNO: 5935-01-588-7286 Nom: CONNECTEUR ELECTRIQUE,FICHE	EA	9	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
017	NNO: 6150-01-339-7054 Nom: CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,ENERGIE	EA	8	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
018	NNO: 6150-01-339-7054 Nom: CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,ENERGIE	EA	9	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

**ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
0019	NNO: 6340-20-010-4244 Nom: VOYANT LUMINEUX,DE SIGNALISATION	EA	1	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
0020	NNO: 6340-20-010-4244 Nom: VOYANT LUMINEUX,DE SIGNALISATION	EA	1	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			
0021	NNO: 6340-20-010-4243 Nom: VOYANT LUMINEUX,DE SIGNALISATION	EA	1	CFB Halifax Code de livraison 007X Code de facture W010B			
0022	NNO: 6340-20-010-4243 Nom: VOYANT LUMINEUX,DE SIGNALISATION	EA	1	CFB Esquimalt Code de livraison 002E Code de facture W0103			

**ANNEXE B BASE DE PAIEMENT**

	<b>Prix prolongée</b>	<b>Taxes applicables (%)</b>	<b>Taxes</b>	<b>Prix avec taxes</b>
<b>CFB Halifax</b>				
<b>CFB Esquimalt</b>				
			<b>Sous-Total</b>	
			<b>Total Taxes</b>	
			<b>Total (CAD)</b>	

## ANNEXE « C » DESCRIPTION DU TEXTE LONG

Les articles 001 et 002

Identification d'élément	
<b>NNO:</b>	6240-21-908-5926
<b>DÉNOMINATION:</b>	LAMPE A INCANDESCENCE
Caractéristique	Réponses
<b>REFERENCE DE L'AMPOULE</b>	T-3 1/4
<b>LONGUEUR HORS TOUT</b>	1.19 POUCES NOMINAL
<b>DIAMETRE HORS TOUT</b>	0.405 POUCES NOMINAL
<b>TYPE DE SURFACE LUMINEUSE DE L'AMPOULE</b>	TRANSPARENT
<b>CARACTERISTIQUE DE LA LUMIERE EMISE</b>	CLAIR/TRANSPARENT
<b>PUISSANCE NOMINALE</b>	3.6 WATTS
<b>TENSION</b>	36.0 VOLTS NOMINAL
<b>COURANT POUR LEQUEL L'ARTICLE EST CONCU</b>	0.1 AMPERES NOMINAL
<b>DUREE DE VIE MOYENNE</b>	HEURES
<b>DUREE DE VIE MOYENNE EN HEURES</b>	1000.0
<b>POSITIONS D'ECLAIRAGE DE LA LAMPE</b>	TOUT CONVIENT
<b>DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION</b>	36334-6341C114- CONTRÔLE DES SPECIFICATIONS DES FABRICANTS

Les articles 003 et 004

Identification d'élément	
<b>NNO:</b>	5342-20-011-7728
<b>DÉNOMINATION:</b>	GUIDE-CABLE,TUBULAIRE
Caractéristique	Réponses
<b>MATIERE</b>	TOTALITE CUIVRE ALLIE
<b>DOCUMENT ET CLASSIFICATION DE LA MATIERE</b>	TOTALITE B584 *AMERICAN SOCIETY FOR TESTING AND MATERIALS (ASTM) MATIERE UNIQUE
<b>MODE DE MONTAGE</b>	BOULON
<b>HAUTEUR HORS TOUT</b>	2.87 POUCES NOMINAL
<b>DIAMETRE HORS TOUT</b>	6.93 POUCES NOMINAL



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8482-218609/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID  
25E  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les articles 005 et 006

#### Identification d'élément

**NNO:** 5950-21-907-4802

**DÉNOMINATION:** TRANSFORMATEUR,AUTOTRANSFORMATEUR,ALIMENTATION

Caractéristique	Réponses
<b>TYPE ET NOMBRE DE CONNEXIONS</b>	3 PATTE,COSSE A SOUDER
<b>DESIGNATION DE LA SERIE OU PROFIL DE FILETAGE</b>	MONTAGE UNIQUE UNEF
<b>TYPE D'ENCEINTE OU D'ENVELOPPE DE PROTECTION / DE CARTER</b>	ENTIEREMENT PROTEGE/FERME
<b>LONGUEUR DU CORPS</b>	3.09 INCHES NOMINAL
<b>DIAMETRE EXTERIEUR DU CORPS</b>	2.812 INCHES NOMINAL
<b>INDICE DE FIABILITE</b>	NON ETABLI
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	0.840 IN. LG SHAFT,0.250 IN. DIA SHAFT

Les articles 007 et 008

#### Identification d'élément

**NNO:** 5315-20-010-4299

**DÉNOMINATION:** AXE,A EPAULEMENT,A TETE

Caractéristique	Réponses
<b>MATIERE</b>	TOTALITE DE L'ARTICLE ACIER RESISTANT A LA CORROSION
<b>TRAITEMENT DE SURFACE</b>	TOTALITE DE L'ARTICLE PASSIVATION
<b>LONGUEUR SOUS TETE</b>	3.7 POUCES NOMINAL
<b>DIAMETRE DU PREMIER GRADIN</b>	1.0612 POUCES MAXIMAL ET 1.0599 POUCES MINIMAL
<b>DIAMETRE DU DEUXIEME GRADIN</b>	0.63 POUCES NOMINAL
<b>APPELLATION NORMALISEE OU COMMERCIALE</b>	PIN

Les articles 009 et 010

#### Identification d'élément

**NNO:** 3120-20-A0V-9206

**DÉNOMINATION:** DOUILLE DE REDUCTION

#### Narrative Description

\* BAGUE POUR GOUPILLE SUR LE SYSTÈME C-RAST DE FAISCEAU ARRÊT CRSD.

MATÉRIEL: ACIER RÉSISTANT À LA CORROSION, POLYMÈRE APPLIQUÉ SUR LA SURFACE INTÉRIEURE UNIQUEMENT.

2.180 POUCES DE LONG.

DIAMÈTRE EXTÉRIEUR 1,2735 POUCES.

DIAMÈTRE À L'INTÉRIEUR 1.0650 POUCES.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8482-218609/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID  
25E  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les articles 011 et 012

#### Identification d'élément

**NNO:** 1650-20-010-4245

**DÉNOMINATION:** ACCUMULATEUR, HYDRAULIQUE

Caractéristique	Réponses
<b>FORME</b>	CYLINDRIQUE
<b>LONGUEUR HORS TOUT</b>	54.129 POUCES MINIMAL ET 54.253 POUCES MAXIMAL
<b>DIAMETRE HORS TOUT</b>	3.156 POUCES MINIMAL ET 3.200 POUCES MAXIMAL
<b>PRESSION MAXIMALE DE SERVICE</b>	3000.0 POUNDS PER SQUARE INCH(PSI)
<b>VOLUME INTERIEUR</b>	300.0 POUCES CUBES
<b>MATIERE</b>	ACIER RESISTANT A LA CORROSION
<b>CARACTERISTIQUES SPECIALES</b>	POIDS: LE POIDS À SEC EST DE 18 LBS;
<b>DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION</b>	MIL-A-5498 (CLASS 3000) SPÉCIFICATION GOUVERNEMENTALE
<b>APPELLATION NORMALISEE OU COMMERCIALE</b>	ACCUMULATOR

Les articles 013 et 014

#### Identification d'élément

**NNO:** 5331-99-838-3009

**DÉNOMINATION:** JOINT TORIQUE

Caractéristique	Réponses
<b>MATIERE</b>	CAOUTCHOUC
<b>DOCUMENT ET CLASSIFICATION DE LA MATIERE</b>	DOWTY SEALS LTD, 4470 CATALOGUE FABRICANT MATIERE UNIQUE
<b>DURETE</b>	65.0 ECHELLE EN DEGRES INTERNATIONAUX DE DURETE DU CAOUTCHOUC MINIMAL ET 75.0 ECHELLE EN DEGRES INTERNATIONAUX DE DURETE DU CAOUTCHOUC MAXIMAL
<b>DIAMETRE INTERIEUR/DE L' ALESAGE CENTRAL</b>	4.579 POUCES MINIMAL ET 4.639 POUCES MAXIMAL
<b>HAUTEUR DE LA SECTION DROITE</b>	0.139 POUCES NOMINAL

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W8482-218609/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID  
25E  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les articles 015 et 016

#### Identification d'élément

**NNO:** 5935-01-588-7286

**DÉNOMINATION:** CONNECTEUR ELECTRIQUE,FICHE

#### Caractéristique

#### Réponses

**APPELLATION NORMALISEE OU COMMERCIALE**

CONNECTEUR ELECTRIQUE,FICHE

Raccord électrique avec contacts électriques, conçu pour être fixé à l'extrémité d'un câble, d'un conduit, d'une ligne coaxiale, d'un cordon ou d'un câblage pour permettre le raccordement avec d'autres connecteurs électriques.

Classe E

Prise de câble de série 22

Type de contact : prise

Polarisation : N

Les articles 017 et 018

#### Identification d'élément

**NNO:** 6150-01-339-7054

**DÉNOMINATION:** CABLE ELECTRIQUE EQUIPE,ENERGIE

#### Caractéristique

#### Réponses

Câble équipé, également désigné par le code d'article 485 du système d'information logistique fédéral : longueur définie de câble d'alimentation électrique dont une ou les deux extrémités sont traitées ou terminées par des raccords qui permettent un raccordement avec d'autres articles. Exclut les câbles et conduits électriques et les articles dotés de dérivations ou de fourches.

Longueur minimale : 150 pi

Les articles 019 et 020

#### Identification d'élément

**NNO:** 6340-20-010-4244

**DÉNOMINATION:** VOYANT LUMINEUX,DE SIGNALISATION

#### Caractéristique

#### Réponses

**CARACTERISTIQUES SPECIALES** COLOUR: ANVIS VERT A, ANVIS ROUGE;  
**APPELLATION NORMALISEE OU** INDICATEUR, TYPE B  
**COMMERCIALE**

#### Dimensions

Longueur du bouton à l'intérieur du panneau : 2,47 po maximum

Longueur du bouton à l'extérieur du panneau : 0,27 po, ± 0,06 po

Zone d'affichage : légende 0,64 po x 0,64 po

#### Exigences relatives à la performance

Conception et construction

L'article est un indicateur lumineux compact et rectangulaire à fixer sur un panneau.

L'article doit respecter les exigences générales en matière de conception et de construction énoncées dans la norme Mil-E-5400 pour l'exploitation continue au niveau de la mer de l'équipement de classe 2. L'article doit être muni d'un joint d'étanchéité intégrale en caoutchouc de silicone aux points de contact avec le panneau et doit être à l'épreuve des éclaboussures conformément à la norme MIL-STD-108. L'article fourni doit être complet, y compris la structure et quatre lampes. Les pièces doivent être compatibles avec le système d'imagerie de vision nocturne de bord (ANVIS) de troisième génération.

#### Exigences électriques

Zone de l'indicateur :

Type de lampe : lampe à incandescence à culot miniature évasé T1

Tension de fonctionnement : 28,0 V

Durée de vie de la lampe : 16 000 heures

Nombre de lampes : 4

#### Exigences mécaniques

L'article doit être doté d'une tirette.

Type d'affichage : lisible en plein soleil et noir lorsque non éclairé

Hauteur de 0.175 po, largeur de trait de 0,012 po

#### Exigences environnementales

Une fois installé, l'article doit respecter les exigences environnementales énoncées dans la norme MIL-E-16400G concernant l'équipement utilisé dans un environnement contrôlé protégé.

La conception et la construction de l'article doivent être conformes à la spécification relative aux chocs de la Marine canadienne D-03-003-007/SF-000, classe 2 ou l'équivalent.

La conception et la construction de l'article doivent respecter les exigences relatives aux vibrations de type 1 de la norme MIL-STD 167.

N° de l'invitation - Solicitation No.

W8482-218609/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

25E

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **Interfaces**

**Exigences électriques** : le raccordement situé à l'extrémité arrière de l'unité doit être compatible avec les broches mâles M39029/1-16-20.

**Exigences mécaniques** : l'unité doit pouvoir se fixer sur un panneau, être compatible avec un panneau de recouvrement selon la norme MIL-P-7788E, et être autoportante au niveau de l'ouverture rectangulaire indiquée. L'article doit être compatible avec des panneaux de montage d'une épaisseur variant de 0,07 à 0,25 po.

## **Exigences relatives à l'affichage**

**Données** : officier de sécurité d'apportage et officier responsable du détachement air

**Couleur** : doit éclairer l'ANVIS en vert et en rouge

Les articles 021 et 022

#### Identification d'élément

**NNO:** 6340-20-010-4243

**DÉNOMINATION:** VOYANT LUMINEUX,DE SIGNALISATION

#### Caractéristique

#### Réponses

**CARACTERISTIQUES SPECIALES**

ANVIS ROUGE;

**APPELLATION NORMALISEE OU COMMERCIALE**

INDICATEUR, TYPE B

#### Dimensions

Longueur du bouton à l'intérieur du panneau : 2,47 po maximum

Longueur du bouton à l'extérieur du panneau : 0,27 po, ± 0,06 po

Zone d'affichage : légende 0,64 po x 0,64 po

#### Exigences relatives à la performance

##### Conception et construction

L'article est un indicateur lumineux compact et rectangulaire à fixer sur un panneau.

L'article doit respecter les exigences générales en matière de conception et de construction énoncées dans la norme Mil-E-5400 pour l'exploitation continue au niveau de la mer de l'équipement de classe 2.

L'article doit être muni d'un joint d'étanchéité intégrale en caoutchouc de silicone aux points de contact avec le panneau et doit être à l'épreuve des éclaboussures conformément à la norme MIL-STD-108.

L'article fourni doit être complet, y compris la structure et quatre lampes.

Les pièces doivent être compatibles avec le système d'imagerie de vision nocturne de bord (ANVIS) de troisième génération.

##### Exigences électriques

Zone de l'indicateur :

Type de lampe : lampe à incandescence à culot miniature évasé T1

Tension de fonctionnement : 28,0 V

Durée de vie de la lampe : 16 000 heures

Nombre de lampes : 4

##### Exigences mécaniques

L'article doit être doté d'une tirette.

Moitié supérieure d'une hauteur de 0,145 po, largeur de trait de 0,025 po

Demi-cercle inférieur d'un diamètre de 0,200 po

Largeur de trait de 0,009 po, ± 0,002 po

##### Exigences environnementales

Une fois installé, l'article doit respecter les exigences environnementales énoncées dans la norme MIL-E-16400G concernant l'équipement utilisé dans un environnement contrôlé protégé.

La conception et la construction de l'article doivent être conformes à la spécification relative aux chocs de la Marine canadienne D-03-003-007/SF-000, classe 2 ou l'équivalent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W8482-218609/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

25E

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

La conception et la construction de l'article doivent respecter les exigences relatives aux vibrations de type 1 de la norme MIL-STD 167.

### **Interfaces**

**Exigences électriques** : le raccordement situé à l'extrémité arrière de l'unité doit être compatible avec les broches mâles M39029/1-16-20.

**Exigences mécaniques** : l'unité doit pouvoir se fixer sur un panneau, être compatible avec un panneau de recouvrement selon la norme MIL-P-7788E et être autoportante au niveau de l'ouverture rectangulaire indiquée. L'article doit être compatible avec des panneaux de montage d'une épaisseur variant de 0,07 à 0,25 po.

### **Exigences relatives à l'affichage**

**Données** : PUISSANCE 0

**Couleur** : doit éclairer l'ANVIS en rouge

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W8482-218609/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

25E

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisées (EDI);
- Virement télégraphique (international seulement).